

SOLUTIONS 30 S.E.
Société européenne
3, rue de la Reine, L-2418 Luxembourg
Grand Duché de Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 179097
(la **Société** ou **Solutions 30 SE**)

Rapport de gestion sur les comptes sociaux

Exercice clos le 31 décembre 2022

1. Activités Principales

La société Solutions 30 SE est l'entité de tête du groupe Solutions 30 (le **Groupe**) et, à ce titre, elle est au service des autres sociétés du Groupe. Solutions 30 SE conçoit et développe les nouveaux services et procédures proposés aux clients du Groupe et assure l'ensemble des fonctions support, notamment informatique, finance, contrôle, juridique, pilotage opérationnel (développement des outils informatiques et systèmes de pilotage et d'optimisation des interventions).

Solutions 30 SE détermine et met en œuvre la stratégie commerciale dans les différents pays où le groupe intervient en vue de favoriser la croissance des activités, gère la veille technologique indispensable dans un environnement en perpétuel mouvement et examine pour elle ou pour ses filiales les opportunités de croissance externe.

Le Groupe Solutions 30 est le leader européen des services multi-techniques de proximité. Il intervient sur des marchés structurellement porteurs, dont la croissance est soutenue par les grandes tendances structurelles : la transformation numérique et la transition énergétique. Fort d'un modèle économique scalable et rentable, et d'atouts concurrentiels solides, le Groupe connaît une croissance dynamique. Son chiffre d'affaires est passé de 874 millions d'euros en 2021 à 905 millions d'euros, soit une croissance de 3,5 % (1,4 % en organique).

L'activité et les résultats du Groupe sont commentés dans le chapitre 5.1 du Rapport Annuel 2022 publié sur le site web de la Société.

2. Activité supplémentaire et développement

Au cours de l'année sous revue, la Société a déclaré un chiffre d'affaires de 366 millions d'euros. Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 montre un bénéfice de 17 millions d'euros comme indiqué ci-dessous.

3. Acquisition d'actions propres

Au cours de l'année 2022, la Société n'a pas acheté ses propres actions.

4. Activité financière

Les comptes annuels ont été préparés conformément aux principes comptables en vigueur au Luxembourg.

5. Structure du capital et actionnariat

Les détails de la structure du capital et des principaux actionnaires de la Société se trouvent aux sections 7.3 et 7.4 du Rapport Annuel 2022 publié sur le site web de la Société.

6. Gouvernance

Les détails concernant la gouvernance de la Société se trouvent aux sections 4 et 7 du Rapport Annuel 2022 publié sur le site web de la Société.

7. Principaux risques et incertitudes

Les détails des principaux risques se trouvent à la section 2.1 du Rapport Annuel 2022 publié sur le site web de la société.

8. Opérations de croissance externe

Les opérations de croissance externe sont décrites à la note 21 du chapitre 6 du Rapport Annuel 2022 publié sur le site web de la Société.

9. Activité de recherche et développement

Le Groupe Solutions 30 investit en continu dans l'amélioration de ses outils informatiques afin d'améliorer son offre de services auprès de ses clients.

En 2022, le Groupe a continué à investir en particulier dans sa plateforme informatique mySupplace afin de proposer des services innovants à ses clients, de renforcer sa structure de pilotage et d'accompagner le développement du Groupe et de ses nouvelles activités.

10. Succursales

Solutions 30 SE dispose de trois établissements stables en France, en Italie et au Maroc.

11. Activités des filiales et participations

Solutions 30 SE exerce ses activités à travers un réseau de filiales réparties sur le territoire français et dans 9 autres pays européens.

12. Détail des participations

Les sociétés détenues, directement ou indirectement, par Solutions 30 SE sont énumérées à la section 21.3 note 21 du chapitre 6 du Rapport Annuel 2022 publié sur le site Internet de la Société.

13. Résultats et Affectation de la société Solutions 30

Les détails du bilan et du compte de profits et pertes sont décrits plus en détail dans les notes des comptes annuels statutaires 2022 de la Société publiées sur le site web de la Société.

• Proposition d'affectation des bénéfices

La répartition des bénéfices proposée ci-dessous sera soumise aux actionnaires pour vote lors de l'assemblée générale annuelle:

Bénéfice de l'exercice (A)	EURO 17 237 985
Résultats reportés (B)	EURO 97 667 258
Autres réserves disponibles (C)	—
Réserves distribuables disponibles (D=A+B+C)	EURO 114 905 243
Résultats à affecter et à distribuer (A)	EURO 17 237 985
Affectation à la réserve pour actions auto-détenues (G)	—
Affectation à la réserve légale (H)	—
Distribution d'un dividende (E)	—
Bénéfice reporté (F=A-E)	EURO 17 237 985
Réserve distribuable disponible après distribution et affectation du résultat (D-G-H-E)	EURO 114 905 243

14. Distributions de dividendes

Il est à noter qu'aucun dividende n'a été distribué sur les exercices précédents.

15. Faits marquants 2022 et évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

I. Changements dans la composition du Directoire et du Conseil de Surveillance

(A) Conseil de Surveillance

Le 10 décembre 2021, M. Paul Raguin, âgé de 80 ans, a présenté sa démission de son poste de membre du Conseil de Surveillance. Conformément aux statuts de Solutions 30, le Conseil de Surveillance a décidé à l'unanimité de nommer Mme Pascale Mourvillier en qualité de membre du Conseil de Surveillance, en remplacement de M. Paul Raguin à compter du 10 décembre 2021. Cette nomination a été ratifiée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 16 juin 2022, conformément aux lois applicables. Le mandat de Mme Pascale Mourvillier durera pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

De plus, l'Assemblée Générale du 16 juin 2022 a nommé un nouveau membre du Conseil de Surveillance, M. Thomas Kremer.

Lors du Conseil de Surveillance du 21 juillet 2022 il a été décidé d'élargir les prérogatives des comités existants à la gestion des risques, la conformité et l'ESG afin de permettre une meilleure appréhension de ces sujets et maintenir une vision globale des enjeux. Par conséquent, à compter de cette date, le

Conseil de Surveillance dispose d'un Comité Audit, Risques & Conformité, et d'un Comité Stratégie & ESG, en parfaite cohérence avec les objectifs et engagements du Groupe.

Par ailleurs, le Conseil de Surveillance a décidé de nommer Mme Pascale Mourvillier en tant que membre du Comité Audit, Risques et Conformité en remplacement de M. Paul Raguin comme indiqué ci-dessus, et en tant que membre du Comité Stratégie et ESG.

Le Conseil de Surveillance a décidé également de nommer M. Thomas Kremer en tant que membre du Comité Audit, Risques et Conformité et Comité Stratégie et ESG. En conséquence, les Comités susmentionnés sont désormais composés comme suit :

Comité Audit, Risques et Conformité:

Yves Kerveillant, Président,
Pascale Mourvillier, membre,
Thomas Kremer, membre

Comité Stratégie et ESG:

Jean-Paul Cottet, Président,
Caroline Tissot, membre,
Francesco Serafini, membre,
Pascale Mourvillier, membre,
Thomas Kremer, membre

(B) Directoire

Le 31 janvier 2023, M. Franck D'Aloia a quitté le Directoire de Solutions 30 SE et a été remplacé par M. Wojciech Pomykała qui a été nommé Directeur Général en charge de la Transformation. Les détails sur M. Pomykała se trouvent dans le chapitre 4.3 du Rapport Annuel 2022.

II. Projet de Gouvernance, Risque et Conformité

Au début du mois d'avril 2021, et dans la continuité de ces actions destinées à accompagner sa forte croissance, Solutions 30 a engagé un plan de transformation, dans le but de renforcer son cadre de gouvernance et d'appliquer les meilleures pratiques du secteur. Le Conseil de Surveillance de Solutions 30 a nommé un partenaire externe, cabinet de premier plan, spécialiste de ce domaine et, avec son soutien, Solutions 30 a lancé un projet visant à renforcer sa Gouvernance, la gestion des Risques et la Conformité (« **Projet GRC** »).

L'objectif du Projet GRC est d'améliorer toutes les politiques et procédures au sein de Solutions 30 et de mettre en œuvre des processus harmonisés dans l'ensemble du Groupe. La mise en œuvre de procédures renforcées de gestion des risques, de conformité et de gouvernance s'est achevée à la fin du premier semestre 2022.

Le projet GRC est détaillé dans le chapitre 2.4 du Rapport Annuel 2022 publié sur le site web de la Société.

III. Fusion de sociétés

Dans le cadre du plan de simplification de la structure organisationnelle du groupe Solutions 30, le 9 décembre 2022, quatre filiales à 100% de Solutions 30 SE (Tech Solutions, Soft Solutions, Brand 30 et WW Brand) ont été fusionnées au sein de Solutions 30 SE (la Société Absorbante). La Fusion est réalisée avec effet comptable à compter du 1er janvier 2022, date à partir de laquelle les opérations de sociétés absorbées seront traitées à des fins comptables comme étant réalisées pour le compte de la Société Absorbante.

IV. Acquisitions de société

En date du 31 janvier 2022, le groupe a acquis 100 % des parts de Sirtel Sp. Z o.o, spécialiste des services dédiés aux réseaux mobiles en Pologne.

En vertu des options d'achat et de vente dont il disposait sur les sociétés Digitlab, Itineo et Adedis, le Groupe a acquis 100 % des parts des trois sociétés en date du 1er mars 2022.

En vertu de l'option d'achat et de vente dont il disposait sur CFC ITALIA SRL, le Groupe a acquis 30% des parts en date du 28 février 2023 et a ramené sa participation à 100%.

* *
 *
 *

Solutions 30 SE

Gianbeppi Fortis
Président du Directoire

Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Aux actionnaires de
Solutions 30 SE
3 rue de la Reine
L-2418 Luxembourg

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Solutions 30 SE, (la « Société ») comprenant le bilan au 31 Décembre 2022 ainsi que le compte de résultat pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux comptes annuels, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les comptes annuels ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société au 31 décembre 2022, ainsi que les résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur à Luxembourg.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec le Règlement (UE) N° 537/2014, la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la « loi du 23 juillet 2016 ») et les normes internationales d'audit (« ISA ») telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu du Règlement (UE) N° 537/2014, de la loi du 23 juillet 2016 et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de la Société conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (le « Code de l'IESBA ») tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants dans l'audit des états financiers consolidés de l'exercice. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Évaluation des immobilisations financières et créances sur des entreprises liées

Au 31 décembre 2022, le montant des immobilisations financières et des créances sur des entreprises liées s'élève à respectivement EUR 60 millions et EUR 358 millions (soit 10% et 60% du total actif). Les immobilisations financières sont détaillées dans la note 3 et les créances sont détaillés dans la note 5.

La Société effectue un test de dépréciation annuel pour évaluer si la valeur recouvrable de chacun des actifs financiers est au moins égale à leur valeur comptable. La valeur recouvrable peut être déterminée par différentes techniques d'évaluation, la plus régulièrement utilisée par la direction financière étant le modèle de flux de trésorerie actualisés.

Ces actifs sont testés pour tout le Groupe Solutions 30 au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie (« UGT »). L'identification des UGT est faite sur la base des secteurs géographiques et au 31 décembre 2022 la Société présente sept UGT.

Nous avons considéré que l'évaluation de la valeur recouvrable de ces actifs constitue un point clé de l'audit compte tenu de leur importance dans les comptes de la Société et parce que la détermination de leur valeur recouvrable, fondée sur des prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés, nécessite l'utilisation d'hypothèses et d'estimations qui reposent très largement sur le jugement de la direction.

Comment notre audit a répondu à ce point clé

Nos travaux ont consisté à :

- Apprécier la pertinence de l'approche retenue par la direction pour déterminer les UGT au niveau desquels les écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles sont testés par le Groupe ;
- Obtenir le modèle de la valeur d'utilité, en vérifier l'exactitude mathématique, contrôler la marge avec les valeurs comptables et revoir le calcul des tests de dépréciation effectués par un expert externe ;
- Revoir le processus d'établissement du plan d'affaires de chaque UGT et analyser la cohérence des projections et des hypothèses de ces plans en les comparant avec les plans antérieurs et en comparant ces derniers avec les résultats réels des exercices concernés ;
- Apprécier le caractère raisonnable des taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie estimés en examinant notamment si les différents paramètres composant le coût moyen pondéré du capital de chaque UGT sont cohérents avec les taux de marché ;
- Evaluer les résultats des analyses de sensibilité sur les taux d'actualisation et les taux de croissance à long terme.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Directoire et fait l'objet d'une approbation du Conseil de Surveillance. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion, mais ne comprennent pas les comptes annuels et notre rapport de réviseur d'entreprises agréé sur ces comptes annuels.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les comptes annuels ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Directoire et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise pour les comptes annuels

Le Directoire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des comptes annuels conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, c'est au Directoire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Directoire a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables du gouvernement d'entreprise de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Le Directoire est responsable de la présentation des comptes annuels en conformité avec les exigences énoncées dans le Règlement UE N° 2019/815 sur le format électronique unique européen (« Règlement ESEF »).

Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Directoire, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Directoire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener la Société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Société pour exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit de la Société, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Notre responsabilité est d'obtenir des éléments suffisants et appropriés afin de conclure sur le fait que le format des comptes annuels numériques respecte, dans tous leurs aspects significatifs, les exigences énoncées dans le règlement ESEF.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables du gouvernement d'entreprise une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les mesures prises pour éliminer les menaces ou les mesures de sauvegarde appropriées s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables du gouvernement d'entreprise, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des comptes annuels de la période considérée : ce sont les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons été désignés en tant que réviseur d'entreprises agréé par l'assemblée générale des actionnaires en date du 16 juin 2022 et la durée totale de notre mission sans interruption, y compris les reconductions et les renouvellements précédents, est de deux ans.

Le rapport de gestion est en concordance avec les comptes annuels et a été établi conformément aux exigences légales applicables.

La déclaration sur le gouvernement d'entreprise est incluse dans le rapport de gestion consolidé. Les informations requises par l'article 68ter paragraphe (1) lettres c) et d) de la loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises sont en concordance avec les comptes annuels et ont été établis conformément aux exigences légales applicables.

Nous avons vérifié la conformité des comptes annuels de la société au 31 décembre 2022 avec les exigences du Règlement ESEF applicables aux comptes annuels.

Pour la Société, les exigences concernent la préparation des comptes annuels sous un format XHTML valide.

A notre avis, les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2022, identifiés sous « Solutions 30 SE Comptes sociaux et rapport de gestion 2022.xhtml » ont été préparés, dans tous leurs aspects matériels, en conformité avec les exigences du Règlement ESEF.

Nous confirmons que notre opinion d'audit est conforme au contenu du rapport complémentaire destiné au Comité d'audit.

Nous confirmons que nous n'avons pas fourni de services autres que d'audit interdits tels que visés par le Règlement (UE) N° 537/2014 et que nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de l'audit.

Luxembourg, 20 avril 2023

PKF Audit & Conseil Sarl
Cabinet de révision agréé

Jean Medernach

Bilan en EUR au 31 décembre 2022

ACTIF	Référence(s)	31.12.2022	31.12.2021
B. Frais d'établissement	3	6 198	—
C. Actif immobilisé		81 265 561	59 500 700
I. Immobilisations incorporelles	3	19 981 707	17 165 769
2. Concessions, brevets, licences, marques, ainsi que droits et valeurs similaires s'ils ont été	3	19 981 707	17 165 769
a) acquis à titre onéreux, sans devoir figurer sous C.I.3	3	18 969 557	17 157 820
b) créés par l'entreprise elle-même	3	1 012 150	7 949
II. Immobilisations corporelles	3	1 564 151	1 228 752
2. Installations techniques et machines	3	275 102	184 291
3. Autres installations, outillage et mobilier	3	1 289 049	1 044 460
III. Immobilisations financières		59 719 703	41 106 179
1. Parts dans des entreprises liées	3	48 377 316	38 527 673
2. Créances sur des entreprises liées	3	10 903 746	2 100 000
5. Titres ayant le caractère d'immobilisations	3	6 539	6 539
6. Autres prêts	3	432 102	471 967
D. Actif circulant		509 519 491	1 336 912 799
II. Créances	5	452 260 687	1 289 356 852
1. Créances résultant de ventes et prestations de services	5	83 021 579	129 426 391
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	5	83 021 579	129 426 391
2. Créances sur des entreprises liées	5	357 849 214	1 148 353 488
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	5	330 166 913	1 107 454 627
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	5	27 682 301	40 898 861
4. Autres créances	5	11 389 894	11 576 973
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	5	11 389 894	11 576 973
III. Valeurs mobilières		202 156	1 696 679
3. Autres valeurs mobilières		202 156	1 696 679
IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse		57 056 648	45 859 268
E. Comptes de régularisation	6	2 286 376	468 776
TOTAL ACTIF		593 077 626	1 396 882 275

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

Bilan en EUR au 31 décembre 2022

PASSIF	Référence(s)	31.12.2022	31.12.2021
A. Capitaux propres	7	235 918 302	132 170 761
I. Capital souscrit	7	13 658 818	13 658 818
II. Primes d'émission	7	103 885 960	17 376 403
IV. Réserves	7	3 468 281	1 401 331
1. Réserve légale	7	1 365 882	1 365 882
4. Autres réserves, y compris la réserve de juste valeur	7	2 102 399	35 449
b) autres réserves non disponibles	7	2 102 399	35 449
V. Résultats reportés	7	97 667 258	86 192 106
VI. Résultat de l'exercice	7	17 237 985	13 542 102
B. Provisions	8	255 538	250 038
3. Autres provisions	8	255 538	250 038
C. Dettes	9	356 227 579	1 264 346 087
2. Dettes envers des établissements de crédit		62 972 238	66 975 213
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	9	10 005 572	22 359 101
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	9	52 966 666	44 616 112
4. Dettes sur achats et prestations de services	9	17 179 417	12 722 505
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	9	17 179 417	12 722 505
6. Dettes envers des entreprises liées	9	184 197 044	1 075 890 689
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	9	184 197 044	1 075 890 689
8. Autres dettes	9	91 878 880	108 757 680
a) Dettes fiscales	9	29 206 140	28 463 468
b) Dettes au titre de la sécurité sociale	9	2 324 755	2 256 706
c) Autres dettes	9	60 347 985	78 037 507
i) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	9	60 347 985	78 037 507
D. Comptes de régularisation	6	676 207	115 389
TOTAL PASSIF		593 077 626	1 396 882 275

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

Compte de Profits et Pertes en EUR au 31 décembre 2022

COMPTE DE PROFITS ET PERTES		Référence(s)	31.12.2022	31.12.2021
1.	Chiffre d'affaires net	11	366 207 202	409 611 667
4.	Autres produits d'exploitation		16 112 119	517 591
5.	Matières premières et consommables et autres charges externes		(335 982 249)	(376 714 453)
a)	Matières premières et consommables		(2 217 123)	(943 563)
b)	Autres charges externes		(333 765 126)	(375 770 890)
6.	Frais de personnel		(13 737 977)	(12 720 970)
a)	Salaires et traitements		(10 534 451)	(9 154 482)
b)	Charges sociales		(2 789 268)	(2 519 179)
i)	couvrant les pensions		(1 406 704)	(933 369)
ii)	autres charges sociales		(1 382 564)	(1 585 810)
c)	Autres frais de personnel		(414 258)	(1 047 309)
7.	Corrections de valeur		(8 360 339)	(9 004 138)
a)	sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles		(9 340 812)	(8 960 157)
b)	sur éléments de l'actif circulant		980 473	(43 981)
8.	Autres charges d'exploitation		(7 754 050)	(9 598 318)
11.	Autres intérêts et autres produits financiers	13	2 973 747	11 594 998
a)	provenant d'entreprises liées	13	2 973 315	11 419 883
b)	autres intérêts et produits financiers	13	432	175 115
13.	Corrections de valeur sur immobilisations financières et sur valeurs mobilières faisant partie de l'actif circulant		(493 851)	(67 643)
14.	Intérêts et autres charges financières	14	(1 209 048)	(1 164 179)
a)	concernant des entreprises liées	14	(1 560)	(303 442)
b)	autres intérêts et charges financières	14	(1 207 488)	(860 737)
15.	Impôts sur le résultat	10	(93 721)	1 409 912
16.	Résultat après impôts sur le résultat		17 661 833	13 864 467
17.	Autres impôts ne figurant pas sous les postes 1. à 16.		(423 848)	(322 365)
18.	Résultat de l'exercice		17 237 985	13 542 102

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

NOTE 1 – GENERALITES

SOLUTIONS 30 SE (ci-après dénommée la « Société ») est une société européenne dont le siège social se situe 3 rue de la Reine, L-2418, Luxembourg et dont les actions sont cotées à Paris (Euronext Paris, compartiment A). Elle est immatriculée au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B.179097 (la Société).

L'objet de la Société est l'exploitation directe des activités suivantes :

- le négoce de produits électroniques utilisés par les particuliers et les professionnels, sous toutes ses formes ainsi que toute activité annexe ou connexe, livraison, installation, dépannage, formation;
- la création, la conception et la commercialisation de sites internet;
- toutes prestations de services liées à la bureautique micro communicante et au multimédia;
- la création, l'acquisition, l'échange, l'achat, la vente, l'exploitation de tous fonds de commerce se rapportant à l'activité ci-dessus visée ou à des activités similaires ou complémentaires, ainsi que toutes participations ou prises d'intérêts dans des activités de même nature par voie d'apports, de souscriptions de titres, d'acquisitions de fonds de commerce, de fusion, d'achat de titres ou autrement;
- et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la Société, son extension ou son développement.

La Société détient trois succursales qui sont les suivantes :

- Solutions 30 France, immatriculée au R.C.S. de Bobigny sous le numéro 795.245.927, à l'adresse 39-47, boulevard Ornano, 93 200 SAINT DENIS ;
- Solutions 30 Italie à l'adresse Via Dei Martinit 3, 20146 MILANO (MI) ;
- Solutions 30 Maroc, immatriculée au tribunal de commerce de Casablanca sous le numéro 28367, à l'adresse 7, Res Rami Rue Sebta, MA-20100 ANFA-CASABLANCA.

La Société établit également des comptes consolidés qui font l'objet d'une publication selon les modalités prévues par la loi.

NOTE 2 – PRINCIPES, REGLES ET METHODES D'EVALUATION

2.1 Principes généraux

Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la loi du 19 décembre 2002 telle que modifiée, selon la méthode du coût historique, déterminées et mises en place par le Directoire.

La Société tient ses comptes en Euro. Toutes les informations en annexe sont présentées en Euro sauf indication contraire.

2.2 Principales règles d'évaluation

Les principales règles d'évaluation adoptées par la Société sont les suivantes :

2.2.1 Frais d'établissement

Les frais de constitution et d'augmentation de capital sont amortis linéairement sur une durée maximum de cinq (5) ans.

2.2.2 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition historique ou de revient qui comprend les frais accessoires, ou au coût de revient, déduction faite des amortissements et corrections de valeur cumulés. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation prévue :

Logiciels	de 3 à 7 ans
Site internet	de 1 à 3 ans
Agencements, aménagements, installations	de 3 à 5 ans
Matériel de transport	de 3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans
Mobilier de bureau	de 2 à 3 ans

Les frais liés à l'acquisition d'immobilisations incorporelles en lien avec des contrats spécifiques sont amortis sur la durée des contrats sous-jacents.

2.2.3 Immobilisations financières

Les parts dans les entreprises liées

Les parts dans des entreprises liées sont évalués au coût d'acquisition historique qui comprend les frais accessoires.

En cas de dépréciation qui, de l'avis du Directoire, revêt un caractère durable, ces parts dans des entreprises liées font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

Les autres prêts

Les autres prêts sont principalement constitués de dépôts et cautionnements versés à des tiers et des prêts octroyés aux salariés.

2.2.4 Stocks

Les stocks sont évalués au plus bas du prix d'acquisition déterminé suivants la méthode « premier entré, premier sorti ». Le prix d'acquisition des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

2.2.5 Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est compromis. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues si les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

Les dettes sont évaluées à leur valeur de remboursement.

2.2.6 Valeur mobilière de placement

Les valeurs mobilières sont comptabilisées à leur prix d'acquisition. Une correction de valeur est enregistrée lorsque le cours du marché est inférieur à leur prix d'acquisition. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

2.2.7 Provisions pour risques et charges

Les provisions ont pour objet de couvrir des pertes ou des dettes qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou quant à leur date de survenance.

Des provisions sont également constituées pour couvrir des charges qui trouvent leur origine dans l'exercice ou dans un exercice antérieur et qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou quant à la date de leur survenance. Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et reprises en résultat si elles sont devenues sans objets.

2.2.8 Conversion des postes en devise

Toutes les transactions exprimées dans une devise autre que l'Euro sont enregistrées en Euro au cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les avoirs en banque sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Les pertes et les profits de change en résultant sont enregistrés au compte de profits et pertes de l'exercice.

Les autres postes de l'actif et du passif sont évalués individuellement au plus bas, respectivement au plus haut, de leur valeur convertie au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base des cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan. Seules les pertes de change non réalisées sont comptabilisées dans le compte de profits et pertes. Les gains de change sont enregistrés au compte de profits et pertes au moment de leur réalisation.

2.2.9 Compte de régularisation actif

Ce poste comprend les charges comptabilisées pendant l'exercice mais qui sont imputables à un exercice ultérieur.

2.2.10 Compte de régularisation passif

Ce poste comprend les produits perçus durant l'exercice et qui sont imputables à un exercice ultérieur.

2.2.11 Chiffre d'affaires

Le montant du Chiffre d'affaires comprend les montants résultant de la vente des produits et de la prestation des services correspondant aux activités ordinaires de la Société, déduction faite des réductions sur ventes, ainsi de la taxe sur la valeur ajoutée et d'autres impôts directement liés au chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires des prestations de services est reconnu dès lors que l'intervention ou le service a été effectué.

Le chiffre d'affaires de vente de marchandises est reconnu dès lors que l'expédition des marchandises est effective.

Le chiffre d'affaires inclut également les honoraires facturés aux autres entités du Groupe.

NOTE 3 – ACTIF IMMOBILISE

a) Frais d'établissement

	Frais de constitution	Frais augmentation de capital	Total
	EUR	EUR	EUR
Prix d'acquisition/valeur nominale	3 878	26 779	30 657
Augmentations de l'exercice	11 232	—	11 232
Diminutions de l'exercice	—	—	—
Valeur comptable brute à la fin de l'exercice	15 110	26 779	41 889
Correction de valeur au début de l'exercice	-3 878	-26 779	-30 657
Dotations de l'exercice	-5 034	—	-5 034
Reprises de l'exercice	—	—	—
Correction de valeur à la fin de l'exercice	-8 912	-26 779	-35 691
Valeur comptable nette au 31 décembre 2022	6 198	—	6 198
Valeur comptable nette au 31 décembre 2021	—	—	—

NOTE 3 – ACTIF IMMOBILISE (suite)

b) Immobilisations incorporelles

	Concessions et droits similaires EUR	Logiciels EUR	Brevets, licences, dépôt de marque EUR	Site internet EUR	Total EUR
Prix d'acquisition/valeur nominale	2 174	41 069 909	5 775	94 983	41 172 841
Augmentations de l'exercice	—	11 920 988	1 004 201	—	12 925 189
Diminutions de l'exercice	—	-38 343	—	—	-38 343
Valeur comptable brute à la fin de l'exercice	2 174	52 952 554	1 009 976	94 983	54 059 687
Corrections de valeur au début de l'exercice	—	-23 912 090	—	-94 983	-24 007 072
Dotations de l'exercice	—	-10 070 907	—	—	-10 070 907
Reprises de l'exercice	—	—	—	—	—
Correction de valeur à la fin de l'exercice	—	-33 982 997	—	-94 983	-34 077 979
Valeur comptable nette au 31 décembre 2022	2 174	18 969 557	1 009 976	—	19 981 707
Valeur comptable nette au 31 décembre 2021	2 174	17 157 820	5 775	—	17 165 769

Au 31 décembre 2022, les immobilisations incorporelles en-cours s'élèvent à EUR 0,00 (2021 : EUR 0,00).

NOTE 3 – ACTIF IMMOBILISE (suite)

c) Immobilisations corporelles

	Installations techniques	Mobilier	Matériel informatique	Autres installations	Acomptes versés	Total
	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR
Prix d'acquisition/ valeur nominale	1 278 777	776 971	2 740 411	374 474	—	5 170 633
Augmentations de l'exercice	118 203	553 790	304 100	—	—	976 093
Diminutions de l'exercice	—	—	—	—	—	—
Valeur comptable brute à la fin de l'exercice	1 396 980	1 330 761	3 044 511	374 474	—	6 146 726
Correction de valeur au début de l'exercice	-1 094 485	-594 185	-2 031 103	-222 109	—	-3 941 882
Dotations de l'exercice	-27 392	-107 780	-481 936	-23 586	—	-640 693
Reprises de l'exercice	—	—	—	—	—	—
Correction de valeur à la fin de l'exercice	-1 121 877	-701 965	-2 513 038	-245 694	—	-4 582 576
Valeur comptable nette au 31 décembre 2022	275 102	628 796	531 473	128 779	—	1 564 151
Valeur comptable nette au 31 décembre 2021	184 291	182 787	709 309	152 365	—	1 228 752

NOTE 3 – ACTIF IMMOBILISE (suite)

d) Immobilisations financières

	Parts dans des entreprises liées	Créances sur des entreprises liées	Titres ayant le caractère d'immobilisation	Autres prêts	Total
	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR
Prix d'acquisition/valeur nominale	38 527 673	2 100 000	6 539	471 967	41 106 179
Augmentations de l'exercice	16 753 645	8 803 746	—	111 235	25 668 626
Diminutions de l'exercice	-6 904 002	—	—	-151 100	-7 055 102
Valeur comptable brute à la fin de l'exercice	48 377 316	10 903 746	6 539	432 102	59 719 703
Corrections de valeur au début de l'exercice	—	—	—	—	—
Dotations de l'exercice	—	—	—	—	—
Reprises de l'exercice	—	—	—	—	—
Correction de valeur à la fin de l'exercice	—	—	—	—	—
Valeur comptable nette au 31 décembre 2022	48 377 316	10 903 746	6 539	432 102	59 719 703
Valeur comptable nette au 31 décembre 2021	38 527 673	2 100 000	6 539	471 967	41 106 179

NOTE 3 – ACTIF IMMOBILISE (suite)

d) Immobilisations financières (suite)

Détails des participations au 31 décembre 2022

Nom de l'entreprise	Siège social	Fraction de capital détenue	Valeur nette comptable	Capitaux propres	Résultat du dernier exercice
TELIMA FREPART	39-47 Bd. Ornano Pleyad 2 – 93200 Saint Denis - France	100%	5 005 960	EUR 940 202	EUR (1 081 041)
TELIMA BELGIQUE	Ave Louise 486-15 1050 Bruxelles - Belgique	100%	24 002	EUR 4 089 086	EUR 1 601 894
TELIMA POLAND	Teżkowa 13, 53-601 Wrocław - Pologne	100%	2 394	PLN (1 366 785)	PLN (107 028)
SOLUTIONS 30 ITALIA	Via dei Martinit, 3 20146 Milano - Italie	100%	7 371 676	EUR (2 877 982)	EUR (3 369 390)
SOLUTIONS 30 NETHERLANDS (TELIMA holland)	Hambakenwetering 10 - 5231 DC Den Bosch - Pastbus 2186 - 5202 CD's- Hertogenbosch – Pays-Bas	100%	1 500 002	EUR 783 957	EUR 400 495
TELIMA TUNISIE	71, avenue Alain Savary Tunis - Tunisie	100%	1 000	TND 4 244 789	TND 211 497
SMARTFIX 30	3, rue de la Reine – L2418 Luxembourg	100%	100 000	EUR 1 434 754	EUR 168 152
SOLUTIONS 30 IBERIA	C/ Innovacion, 7 - P.I. Los Olivos - 28906 Getafe - Espagne	100%	4 987 243	EUR 879 752	EUR (2 973 961)
UNIT-T (EX : JANSSENS GROUP BVBA)	Schaliënhoevedreef 20T, 2800 Mechelen - Belgique	70%	15 012 185	EUR 22 475 925	EUR 1 512 122
SOLUTIONS 30 Portugal	Zona Industrial de Neiva, 2ª Fase - Lote Eq1 4935-232 Viana do Castelo - Portugal	99.9%	49 996	EUR 2 646 134	EUR 491 637
I-HOLDING BV	Gertrudisstraat 12, (6003 PK) Weert – Pays-Bas	76%	5 621 731	EUR 2 921 590	EUR 6 631
SOLUTIONS 30 HOLDING SP Zoo	02-715 Warsaw, ul. Puławska 145 - Pologne	100%	900 292	PLN (682 528)	PLN (272 582)
S30 HOLDING GMBH	Wankelstraße 33 – 50998 Cologne - Allemagne	100%	7 767 835	EUR (9 335 840)	EUR (1 003 025)
SOLUTIONS 30 UK	43 Berkeley Square, London – Royaume-Uni	100%	112	GBP (412 579)	GBP (778 897)
SOLUTIONS 30 MAROC	7, Résidence Rami Rue Sebta 2ème étage Bureau 8 - Maarif – Casablanca - Maroc	100%	926	MAD 5 799 549	MAD 676 771
SOLUTIONS 30 Luxembourg	281, route d'Arlon L8011 Strassen	100%	30 000	EUR 29 418	EUR (582)

La Direction financière sous le contrôle du Directoire estime que les parts dans les entreprises liées ne présentent pas au 31 décembre 2022 de dépréciation durable et par conséquent aucune dépréciation n'a été comptabilisée.

Dans le prolongement des actions engagées ces trois dernières années, plusieurs opérations ont été menées au cours de l'exercice afin de consolider les opérations du groupe avec l'objectif de réduire le nombre de structures juridiques, soit en date du 9 décembre 2022, fusion par absorption des sociétés Soft Solutions, Tech Solutions, WWW Brand et Brand 30 au sein de Solutions 30 SE avec effet au 1er janvier 2022.

NOTE 4 – STOCKS

Il n'y a pas de stock au 31 décembre 2022.

NOTE 5 – CREANCES

Les créances se décomposent au 31 décembre 2022 de la manière suivante :

	Montant net 2022	Un an au plus	Plus d'un an	Montant net 2021
Créances commerciales	35 756 875	35 756 875	—	85 115 527
Clients douteux ou litigieux	27 865	27 865	—	27 865
Clients – Facture à établir	47 103 692	47 103 692	—	44 174 390
Débiteurs divers	133 146	133 146	—	108 609
CREANCES RESULTANT DE VENTES ET PRESTATIONS DE SERVICES	83 021 578	83 021 579	—	129 426 391
Entreprises liées - Créances commerciales	64 316 506	64 316 506	—	105 628 370
Entreprises liées - Factures à établir	2 396 145	2 396 145	—	—
Entreprises liées - Prêts et avances	290 004 967	262 322 666	27 682 301	1 023 127 364
Entreprises liées - Autres créances	1 131 596	1 131 596	—	19 597 754
CREANCES SUR ENTREPRISES LIEES	357 849 214	330 166 913	27 682 301	1 148 353 488
Personnel – avances et acomptes	18 525	18 525	—	18 618
Impôt étrangers	16 960	16 960	—	—
Crédit de TVA	701 846	701 846	—	723 016
Autres créances	10 652 565	10 652 565	—	10 835 339
AUTRES CREANCES	11 389 896	11 389 896	—	11 576 973
TOTAL CREANCES	452 260 687	424 578 386	27 682 301	1 289 356 852

A noter que les comptes courants envers les entreprises liées sont rémunérés.

NOTE 6 – COMPTES DE REGULARISATION

Les comptes de régularisation se décomposent de la manière suivante :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Charges à reporter	2 286 376	468 776
Produits à reporter	676 207	115 389
	<u>2 962 583</u>	<u>584 165</u> +

Les produits à reporter correspondent à des facturations réalisées par anticipation pour des prestations qui seront réalisées au cours de l'exercice suivant.

NOTE 7 – CAPITAUX PROPRES

Capital souscrit

Au 31 décembre 2022, le capital social s'élève à EUR 13.658.817,96 et est représenté par 107.127.984 actions d'une valeur nominale d'EUR 0,1275.

Au 31 décembre 2022, il n'y a pas d'instruments dilutifs en circulation.

Capital autorisé

Le capital autorisé s'élève à EUR 7.190.508,36.

Réserve légale

Conformément à la loi sur les sociétés commerciales, il doit être fait annuellement sur les bénéfices nets, un prélèvement d'un vingtième au moins, affecté à la constitution d'une réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le dixième du capital social. Cette réserve ne pourra pas être distribuée.

Evolution des capitaux propres

	Capital souscrit	Prime d'émission	Réserve légale	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice
	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR
Situation au début de l'exercice	13 658 818	17 376 403	1 365 882	35 449	86 192 106	13 542 102
Affectation de l'exercice					13 542 102	-13 542 102
Fusion*		86 509 557		2 066 950	-2 066 950	
Bénéfice / (Perte) de l'exercice						17 237 985
Augmentation capital						
Situation à la fin de l'exercice	13 658 818	103 885 960	1 365 882	2 102 399	97 667 258	17 237 985

* Voir note 3 d).

Aucune augmentation de capital n'est intervenue au cours de l'exercice 2022.

NOTE 8 – PROVISIONS

Les provisions se décomposent de la manière suivante :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Provision pour risque et charges	255 538	250 038
Total	<u>255 538</u>	<u>250 038</u>

NOTE 9 – DETTES NON SUBORDONNEES

Les dettes non subordonnées se décomposent de la manière suivante :

	Montant brut 2022	Un an au plus	Plus d'un an	Plus de 5 ans	Montant brut 2021
Emprunts auprès des établissements financiers	62 972 238	10 005 572	42 373 336	10 593 330	66 975 213
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	62 972 238	10 005 572	42 373 336	10 593 330	66 975 213
Dettes commerciales	12 326 735	12 326 735	—	—	8 745 892
Fournisseurs – Factures non parvenues	4 852 682	4 852 682	—	—	2 742 864
Créditeurs divers	—	—	—	—	1 233 749
DETTES SUR ACHATS ET PRESTATIONS DE SERVICES	17 179 417	17 179 417	—	—	12 722 505
Entreprises liées - Avances et emprunts	140 174 496	140 174 496	—	—	940 868 354
Fournisseurs interco	44 022 548	44 022 548	—	—	135 022 335
DETTES ENVERS LES ENTREPRISES LIEES	184 197 044	184 197 044	—	—	1 075 890 689
Dettes fiscales	29 206 140	29 206 140	—	—	28 463 468
Dettes au titre de la sécurité sociale	2 324 755	2 324 755	—	—	2 256 706
DETTES FISCALES ET DETTES AU TITRE DE LA SECURITE SOCIALE	31 530 895	31 530 895	—	—	30 720 174
Dettes diverses	60 347 985	60 347 985	—	—	78 037 507
AUTRES DETTES	60 347 985	60 347 985	—	—	78 037 507
TOTAL DETTES	356 227 579	303 260 913	42 373 336	10 593 330	1 264 346 087

Les dettes correspondent principalement à l'emprunt contracté par la Société et au montant des prestations sous-traitées aux autres entités du groupe Solutions 30 et qui bénéficient d'une gestion mutualisée de la trésorerie à travers un *cash-pool*. A noter que les comptes courants envers les entreprises liées ne sont pas rémunérés.

Les dettes diverses sont principalement composées de dettes envers le factor.

NOTE 10 – IMPOTS SUR LE RESULTAT ET AUTRES IMPOTS

Les autres impôts se décomposent de la manière suivante :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
CVAE	241 582	795 404
Impôt sur le résultat	189 252	723
Produits d'intégration fiscale	(899 952)	(2 206 040)
Autres Impôt	562 838	—
Total	<u><u>93 720</u></u>	<u><u>(1 409 912)</u></u>

La société Solutions 30 bénéficie, à travers son établissement stable en France, du mécanisme d'intégration fiscale. Ce dispositif lui permet d'imputer les pertes reportables de ses filiales, sur le résultat d'ensemble.

NOTE 11 – CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires net est ventilé par catégorie d'activité comme suit :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Ventes de marchandises	1 954	356
Prestations de services	366 205 248	409 611 310
Total	<u><u>366 207 202</u></u>	<u><u>409 611 667</u></u>

NOTE 12 – PERSONNEL

La société emploie une moyenne de 227 salariés en équivalent temps plein au cours de l'exercice (2021 : 180 salariés), ventilés par catégorie comme suit :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Cadres	58	57
Techniciens/ Employés	169	123
Total	<u><u>227</u></u>	<u><u>180</u></u>

NOTE 13 – AUTRES INTERETS ET AUTRES PRODUITS FINANCIERS

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Entreprises liées	2 973 315	11 419 883
Autres intérêts et produits financiers	432	175 115
Total	<u>2 973 747</u>	<u>11 594 998</u>

En 2022, les produits financiers relatifs aux entreprises liées sont majoritairement constitués d'intérêts sur créances intragroupes.

NOTE 14 – INTERETS ET AUTRES CHARGES FINANCIERES

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Entreprises liées	1 560	303 442
Autres intérêts et charges financières	1 207 488	860 737
Total	<u>1 209 048</u>	<u>1 164 179</u>

En 2022, les charges financières sont majoritairement constituées d'intérêts.

NOTE 15 – HONORAIRES DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Le montant total des honoraires d'audit du groupe Solutions 30 au titre de l'exercice se répartissent comme suit :

	<u>PKF Luxembourg</u>		<u>PKF International</u>		<u>Autres auditeurs</u>		<u>TOTAL</u>	
<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>2022</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	462	463	775	783	663	709	1 900	1 955
Services autres que la certification des comptes	30	—	—	—	9	478	39	478
TOTAL	<u>492</u>	<u>463</u>	<u>775</u>	<u>783</u>	<u>672</u>	<u>1 187</u>	<u>1 939</u>	<u>2 433</u>

NOTE 16 – INFORMATIONS RELATIVES AUX ORGANES D’ADMINISTRATION

Les rémunérations allouées aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance au titre de leurs fonctions s’élèvent à 2 258 K€. Il n’y a pas d’engagement de retraite envers les organes de direction et surveillance.

	2022	2021
	KEUR	KEUR
Rémunération fixe	1 408	1 550
Jetons de présence (1)	636	122
Rémunération variable	159	594
Avantages en nature	55	62
Total	2 258	2 328

(1) Les jetons de présence 2022 intègrent une rémunération exceptionnelle pour 2021 de 250 kEUR validée lors de l’Assemblée Générale du 16 juin 2022.

NOTE 17 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

a) Sûretés réelles consenties et engagements donnés :

Dans le cadre du contrat de prestations conclu avec Telenet, le Groupe a consenti à l’opérateur Telecom une option d’achat de 10% supplémentaire du capital de la filiale du groupe, Unit-T, permettant à Telenet de faire monter sa participation dans Unit-T à 40%. Cette option sera exerçable par l’Opérateur entre la troisième et la cinquième année du contrat à dater du 26/04/2018.

Le Groupe a pris des engagements hors bilan, garantis par la Société, sous la forme de cautions et garanties pour un montant global de 40.906 K€.

Pays	Société garantie	Nature de la garantie	Obligation garantie	Échéance	Montant en milliers d'euros
Belgique	Sociétés belges du Groupe S30	Garantie à première demande	Obligations nées dans le cadre de la garantie envers la banque	Applicable pendant toute la relation contractuelle	15 000
France	Sociétés du Groupe S30	Caution de sous-traitance	Obligations nées d'un contrat de caution et de garantie au profit des sous-traitants du Groupe	Applicable pendant toute la relation contractuelle	9 759
Belgique	Sociétés belges du Groupe S30	Garantie client	Obligations nées dans le cadre de l'exécution de prestations contractuelles notamment relatives aux activités Télécom et Energie	Applicable pendant toute la relation contractuelle	9 524
Espagne	Sociétés espagnoles du Groupe S30	Garantie client	Obligations nées dans le cadre de l'exécution de prestations contractuelles notamment relatives aux activités Télécom	Applicable pendant toute la relation contractuelle	2 720
Espagne	sociétés espagnoles du Groupe S30	Garantie	Obligations nées dans le cadre de la lettre de confort envers la banque	Applicable pendant toute la relation contractuelle	1 200
France	Telima Money	Acte de cautionnement	Obligations nées dans le cadre de l'exécution de prestations contractuelles notamment relatives à la fourniture de Terminaux de Paiements	Applicable pendant toute la relation contractuelle	750
Espagne	sociétés espagnoles du Groupe S30	Garantie	Obligations nées dans le cadre de la lettre de confort envers la banque	Applicable pendant toute la relation contractuelle	694
Espagne	sociétés espagnoles du Groupe S30	Garantie bancaire	Obligations nées dans le cadre de la lettre de confort envers la banque	Applicable pendant toute la relation contractuelle	350
Belgique	Sociétés belges du Groupe S30	Garantie client	Obligations nées dans le cadre de l'exécution de prestations contractuelles notamment relatives aux activités Télécom et Energie	Applicable pendant toute la relation contractuelle	311
Belgique	Unit-T	Garantie locative	Obligations liées aux contrats de location de locaux professionnels	Applicable pendant toute la relation contractuelle	220
France	Sociétés françaises du Groupe S30	Garantie à première demande	Paiement de toute somme demandée par le bénéficiaire dans le cadre de son activité et de tout produit ou service fourni par le biais de ses cartes pétrolières	Applicable pendant toute la relation contractuelle	150
Pologne	Sociétés polonaises du Groupe S30	Garantie client	Obligations nées dans le cadre de l'exécution de prestations contractuelles notamment relatives aux activités Télécom	Applicable pendant toute la relation contractuelle	81
Espagne	Sociétés espagnoles du Groupe S30	Garantie à première demande	Paiement de toute somme demandée par le bénéficiaire dans le cadre de son activité et de tout produit ou service fourni par le biais de ses cartes pétrolières	Applicable pendant toute la relation contractuelle	80
Luxembourg	Solutions 30 SE	Garantie locative	Obligations liées aux contrats de location de locaux professionnels	Applicable pendant toute la relation contractuelle	33
Pays-bas	Solutions 30 Netherlands	Garantie locative	Obligations liées aux contrats de location de locaux professionnels	Applicable pendant toute la relation contractuelle	24
France	Telima Frepart / Telima Energie IDF	Garantie locative	Obligations liées aux contrats de location de locaux professionnels	Applicable pendant toute la relation contractuelle	10

La Société est engagée dans des contrats de leasing au 31 décembre 2022 pour un montant total de 4.409 K€ TTC.

Les autres engagements pris par la Société sont les suivants :

- Nantissement des titres de Telima Frepart : En garantie du crédit structuré de 100 M€ conclu en 2022 de son emprunt existant, la Société a signé un contrat de nantissement de parts sociales.

- Clauses d'exigibilité anticipée concernant les emprunts en cas de non-respect des covenants agréés : au 31 décembre 2022, le Groupe Solutions 30 respecte ces conditions.
- Engagements envers le personnel : l'engagement en matière d'indemnités de fin de carrière s'élève à 299 K€ au 31 décembre 2022.

Les hypothèses retenues pour le calcul sont les suivantes :

Taux de charges sociales : taux réels constatés dans les sociétés,

Départ volontaire en retraite lorsque le salarié peut bénéficier d'une retraite à taux plein.

	2022	2021
Table de mortalité	INSEE 2016-2018	INSEE 2010-2012
Taux de progression des salaires	2%	1,4%
Taux de turnover	0,92% à 12.16% selon tranche d'âge	0,92% à 12.16% selon tranche d'âge
Taux d'actualisation financière	3,77%	0,98%

b) Engagements reçus

Il n'y a pas d'engagements reçus à la date de clôture.

NOTE 18 – EVENEMENTS POST CLOTURE

En février 2023, Sirtel a été renommée Solutions 30 Mobile.

En février 2023, Smartfix France a été renommée mySupplace France.

En vertu de l'option d'achat et de vente dont il disposait sur CFC ITALIA SRL, le Groupe a acquis 30% des parts en date du 28 février 2023 et a ramené sa participation à 100%.

La société Solutions 30 TP a été créée en mars 2023 afin d'héberger les activités opérationnelles du Groupe en France dans la région de Valbonne.

La société Solutions 30 Power a été créée en avril 2023 afin d'héberger les activités opérationnelles du Groupe en France dans la région de Marly-La-Ville.